

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 (PPCMOI) RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 410-420 CHEMIN DYER (LOT 4 849 542 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

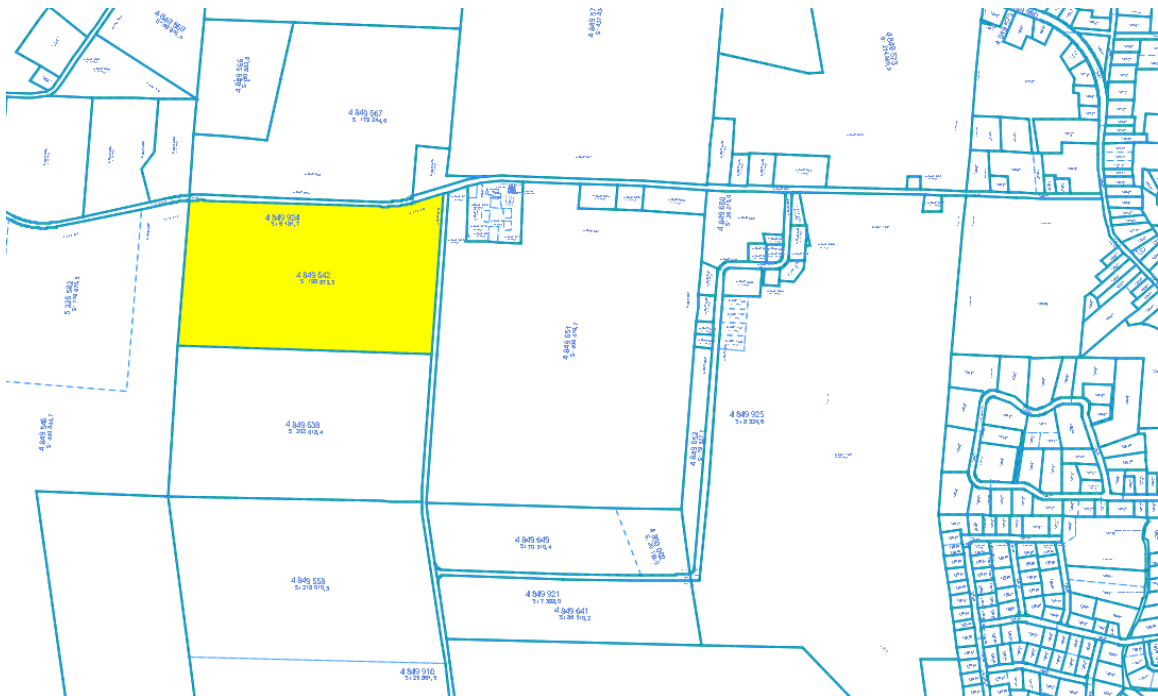
Avis est par les présentes donné, aux personnes et organismes intéressés :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 2 février 2015, le conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté, par la résolution numéro 2015-02-072, le premier projet de résolution adopté en vertu du règlement numéro 220 (PPCMOI) relatif à l'immeuble situé au 410-420 chemin Dyer, sur le lot 4 849 542 du cadastre du Québec.

Que le projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le lundi 2 mars 2015, à 18h45 à la salle du conseil municipal, 11 rue Principale Sud.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du conseil désigné par lui expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de résolution vise à autoriser l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 4 849 542 du cadastre du Québec (410-420 Dyer) par un maximum de 14 logements.



LOCALISATION : 410-420 CHEMIN DYER

Que le projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une copie du projet de résolution et l'illustration des zones concernées sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sis au 11, rue Principale Sud, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, du lundi au vendredi.

Donné à Sutton, ce 11^e jour du mois de février de l'an 2015.

Julie Lamarche
Greffière adjointe